

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 Mai 2023

L'an deux mil vingt trois

Le onze du mois de Mai à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MOUYSSET René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 04/05/2023

Présents : Mmes SADAKA L - ROBERT BARRES M

Mrs MOUYSSET R - CHINCHOLLE F - MURATET J - COUDERC P - CALMETTES A - SANTOS A - MOUYSSET JL - VIGUIER T -

Absents avec procuration : DURAISIN C - CHAUCHARD C - COUDERC JF -

Absent : BARCELO L -

Secrétaire : Sadaka Laure

QUORUM : 8

ORDRE DU JOUR

- Délibérations Déclassement d'une partie du domaine public dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation :
1 La Bessière – 2 Albagnac – 3 Les Cazes – 4 Roucassous
- Délibération modification du prix des lots au lotissement La Peyrade de Jouels
- Délibération Plan de financement Fond Vert – Led Eclairage public et Extinction
- Délibération approbation du don du Comité Fêtes de Jouels
- Délibération avancement de grade création du poste Adjoint Administratif principal 2ème classe
- Délibération création emploi permanent adjoint administratif

Questions diverses

***DELIBERATION 1 :** *Approuvé à l'unanimité*

Déclassement d'une partie du domaine public dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation à la Bessière

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de Mme Cécile MOUYSSET domiciliée à la Bessière 12800 Sauveterre de Rouergue pour l'acquisition d'une partie du domaine public au droit de sa propriété.

Vu le projet de déclassement d'une partie du domaine public à la Bessière de Sauveterre de Rouergue en vue de son déclassement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 Novembre 2022 approuvant le projet de déclassement et décidant du lancement de l'enquête publique

Vu l'arrêté du Maire en date du 13 Décembre 2022 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement de cette partie de domaine public

Vu les observations de l'enquête publique,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur,

Mr MOUYSSET Jean Luc, conseiller municipal, ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

- Le déclassement d'une partie du domaine public, le classement dans le domaine privé de la commune en vue de l'aliénation de ce terrain.
- Autorise Mr le Maire à procéder au bornage et à la vente de ce terrain et à signer tous documents s'y reportant.
- Les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

***DELIBERATION 2 :** *Approuvé à l'unanimité*

Déclassement d'une partie du domaine public dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation à Albagnac

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de Mr et Mme TALAN domicilié à Albagnac 12800 Sauveterre de Rouergue pour l'acquisition d'une partie du domaine public au droit de sa propriété.

Vu le projet de déclassement d'une partie du domaine public à Albagnac de Sauveterre de Rouergue en vue de son déclassement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 Novembre 2022 approuvant le projet de déclassement et décidant du lancement de l'enquête publique

Vu l'arrêté du Maire en date du 13 Décembre 2022 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement de cette partie de domaine public

Vu les observations de l'enquête publique,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

- Le déclassement d'une partie du domaine public, le classement dans le domaine privé de la commune en vue de l'aliénation de ce terrain.
- Autorise Mr le Maire à procéder au bornage et à la vente de ce terrain et à signer tous documents s'y reportant.
- Les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

DELIBERATION 3 : *Approuvé à l'unanimité*

Déclassement d'une partie du domaine public dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation au Cazes

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de Mr FAUVEL Nicolas domicilié au Cazes 12800 Sauveterre de Rouergue pour l'acquisition d'une partie du domaine public au droit de sa propriété.

Vu le projet de déclassement d'une partie du domaine public au Cazes de Sauveterre de Rouergue en vue de son déclassement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 Novembre 2022 approuvant le projet de déclassement et décidant du lancement de l'enquête publique

Vu l'arrêté du Maire en date du 13 Décembre 2022 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement de cette partie de domaine public

Vu les observations de l'enquête publique,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

- Le déclassement d'une partie du domaine public, le classement dans le domaine privé de la commune en vue de l'aliénation du chemin.
- Autorise Mr le Maire à procéder au bornage et à la vente de ce chemin et à signer tous documents s'y reportant.

Les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

***DELIBERATION 4 :** *Approuvé à l'unanimité*

Déclassement d'une partie du domaine public dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation au Roucassous

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de Mr BARRES Vincent domicilié au Roucassous 12800 Sauveterre de Rouergue pour l'acquisition d'une partie du domaine public au droit de sa propriété.

Vu le projet de déclassement d'une partie du domaine public au Roucassous de Sauveterre de Rouergue en vue de son déclassement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 Novembre 2022 approuvant le projet de déclassement et décidant du lancement de l'enquête publique

Vu l'arrêté du Maire en date du 13 Décembre 2022 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement de cette partie de domaine public

Vu les observations de l'enquête publique,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

- Le déclassement d'une partie du domaine public, le classement dans le domaine privé de la commune en vue de l'aliénation du chemin.
- Autorise Mr le Maire à procéder au bornage et à la vente de ce chemin et à signer tous documents s'y reportant.
- Les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

DELIBERATION 5 : Approuvé à l'unanimité

Modification du prix de vente des parcelles du lotissement la Peyrade à Jouels.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la création du Lotissement de la Peyrade à Jouels en 2011.

Depuis l'année 2011, seulement 1 lot sur 4, a été vendu. Il s'agit du lot 3.

Il explique qu'une partie du lot 1 et du lot 4 se trouve en zone non constructible et également une canalisation d'eau traverse ces 2 parcelles en bordure de la zone constructible. De ce fait la partie réellement constructible est moindre.

Monsieur le Maire propose de fixer de nouveaux prix de vente pour ces lots.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Fixe les prix de vente des terrains invendus comme suit :

	<u>Prix</u>	<u>Prix Modifié</u>
Lot 1 – superficie 1360m ² -	21 000.00€	13 070.00€
Lot 2 – superficie 940 m ²	17 000.00€	17 000.00€ inchangé
Lot 4 – superficie 1900m ²	27 500.00€	17 860.00€

Autorise Mr le Maire à signer tout document devant intervenir à cet effet.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

***DELIBERATION 6 : Approuvé à l'unanimité**

Plan de financement rénovation luminaires en LED et Extinction de l'éclairage Public Sauveterre de Rouergue

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations prises dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public,

et rappelle que le SIEDA indique que pour la rénovation des luminaires en LED et l'extinction de l'éclairage public, le montant des travaux s'élève à 38 582€ H.T

Le Maire propose le plan de financement suivant :

Subvention Fonds vert	11 574.60 €
Participation Sieda	16 263.00 €
Auto financement	10 744.40 €

- **Total** -----
38 582.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Approuve le nouveau Plan de financement ci-dessus,

Sollicite l'aide de l'Etat pour ces travaux,

Dit que ces travaux pourraient débuter dès la reconnaissance par Monsieur le Préfet du caractère complet du dossier de demande de subvention,

Atteste que les travaux n'ont pas commencé.

***DELIBERATION 7 : Approuvé à l'unanimité**

DON Comité des Fêtes de Jouels

Le comité des fêtes de Jouels a fait un don de 1 000 € à la commune pour participer à l'achat d'électroménager pour la salle des Fêtes de Jouels.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la donation consentie par le Comité des Fêtes de Jouels, cette somme sera mise sur le cpte 10251 au BP, et autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

***DELIBERATION 8 : Approuvé à l'unanimité**

CREATION / SUPPRESSION D'EMPLOI (dans le cadre d'un avancement de grade)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe, en raison des possibilités d'avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création de 1 emploi d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe permanent à raison de 32h/hebdo
- la suppression de 1 emploi d'Adjoint administratif permanent à raison de 32h/hebdo.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 Juin 2023,

Filière : Administrative

Grade : Adjoint Administratif - ancien effectif 1 - nouvel effectif 0

Filière : Administrative

Grade : Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe - ancien effectif 0 - nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

***DELIBERATION 9 : Approuvé à l'unanimité**

OBJET : CREATION D'EMPLOI PERMANENT

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ prochainement d'un agent administratif à la retraite, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Le Maire, propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint administratif à temps non complet à 24 heures par semaine, pour les missions d'agent d'accueil, de communication, administratif à compter du 16 Août 2023

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : Administrative

Grade : ADJOINT ADMINISTRATIF : - ancien effectif 0 - nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURES :
LE MAIRE
Mouysset René

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RM', written over the printed name 'Mouysset René'.

SECRETARE DE SEANCE
Laure Sadaka

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LS', written over the printed name 'Laure Sadaka'.

